



Toutes les photos: Nations Unies / Evan Schneider

Images du maintien de la paix au Sahara occidental

La mission de l'ONU appuie un règlement politique

L'un des conflits les plus anciens d'Afrique a lieu au Sahara occidental, territoire situé au nord-ouest de l'Afrique et que revendiquent aussi bien le Gouvernement marocain que les forces rebelles favorables à l'indépendance. Les premiers affrontements graves se sont produits il y a plus d'un quart de siècle, lorsque l'Espagne qui gouvernait officiellement le territoire décida, en 1976, de se retirer. Le Maroc – et à l'époque, la Mauritanie – cherchèrent à se partager le territoire mais se heurtèrent à la résistance du Front populaire pour la libération de la Saguia el-Hamra et du Rio de Oro, connu sous le nom de Front Polisario. En 1979, la Mauritanie renonça à ses revendications et le Maroc chercha à étendre sa souveraineté sur l'ensemble du territoire.

Au milieu des années 80, l'ONU, en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine, entreprit des efforts de médiation qui débouchèrent sur des propositions de règlement que le Maroc et le Front Polisario acceptèrent en 1988. L'accord relatif à l'organisation d'un référendum devant permettre aux résidents du Sahara occidental de décider s'ils souhaitaient être indépendants ou bien faire partie du Maroc constitua un élément déterminant.

Trois ans plus tard, en 1991, le Conseil de sécurité de l'ONU mit en place la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). Celle-ci a notamment pour mandat de surveiller le cessez-le-feu, faciliter les échanges de prisonniers de guerre, aider au rapatriement des réfugiés, identifier les électeurs et les inscrire et, le moment venu, organiser la tenue d'un référendum libre et équitable. En janvier 2004, 228 observateurs militaires et soldats originaires de 31 pays faisaient partie de la MINURSO.

Après quelques difficultés initiales, le cessez-le-feu a tenu ces dernières années et le Secrétaire général, Kofi Annan, a annoncé en janvier que "rien sur le terrain n'autorise à penser que l'une ou l'autre partie ait l'intention de reprendre prochainement les hostilités".

Toutefois, un désaccord subsiste entre les deux parties en particulier en ce qui concerne la question



de savoir qui aura le droit de voter dans le cadre du référendum. La Commission d'identification de la MINURSO a terminé son travail d'identification et d'inscription des électeurs, mais les deux parties contestent certains de ces résultats et ne sont pas d'accord sur le rapatriement des réfugiés ainsi que sur d'autres aspects du plan de règlement. Signe encourageant, le Front Polisario a libéré 300 prisonniers de guerre marocains en novembre 2003. Il s'agit là du groupe le plus important de prisonniers marocains jamais libérés (plus de 600 autres personnes restent toutefois en détention).

De leur côté, la MINURSO ainsi que d'autres entités du système des Nations Unies continuent à dispenser des vivres et des soins médicaux aux réfugiés et aux personnes déplacées, à faire disparaître les mines terrestres et à établir des liaisons téléphoniques et postales entre le Sahara occidental et les camps de réfugiés sahraouis en Algérie. Le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental, le Péruvien M. Alvaro de Soto, s'est entretenu avec diverses parties au Maroc, en Algérie et en Mauritanie afin de faire avancer le processus de règlement.

Le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental, le Péruvien M. Alvaro de Soto, s'est entretenu avec diverses parties au Maroc, en Algérie et en Mauritanie afin de faire avancer le processus de règlement.

